

Déploiement de la fibre optique – 1^{ère} phase de déploiement

Compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2017

Etaient présents :

Yves ARMAND (Maire St Restitut), William AUGUSTE (St Restitut - adjoint délégué aux travaux), Didier BESNIER (Président CCDSP), Yohann DUFAUD (ADN - chargé du déploiement FTTH), Marie FERNANDEZ (1^{ère} VP CCDSP – déléguée à ADN), Christine FOROT (St Restitut – 1^{ère} adjointe), Murielle JACQUES (directrice CCDSP), Bérangère JULIEN (CCDSP – technicienne aménagement), Claude OCONTE (St Paul 3 Chx – technicien du bureau d'études), Romaric RIGAUDIAS (ADN – chargé des relations avec les collectivités), Laurent RUCHON (Pierrelatte-directeur du pôle technique)

Objet de la réunion : point d'étape sur la 1^{ère} phase de déploiement

La 1^{ère} phase de déploiement de la fibre optique concerne les communes de St Restitut, St Paul Trois Châteaux (dans sa partie sud-est) et Pierrelatte (dans sa partie sud-ouest).

Avancement des prospections foncières pour l'implantation de locaux techniques (NRO / SRO)

Les 3 communes indiquées ci-dessus sont concernées chacune par l'implantation d'un local technique. La localisation des implantations a été validée par les communes et ne semble pas poser de problème particulier :

- Pierrelatte : nœud de raccordement optique (NRO) : parcelle X1285 rue Fernandel
- Saint Paul 3 Châteaux : NRO : parcelle CC42 avenue du Général de Gaulle
- Saint Restitut : sous-répartiteur optique (SRO) : parcelle D106 chemin de La baume (col des pieux)

Le choix de l'implantation s'est fait sur la base de 3 propositions de localisation pour chaque commune.

Sont jointes à ce compte-rendu, des fiches techniques générales sur les différents équipements et bâtiments. Le raccordement final, du point de raccordement optique en limite de propriété jusqu'à la prise terminale chez le particulier, sera effectué quand l'administré souscrit un abonnement à la fibre.

Etat de l'avancement de l'adressage des communes

L'adressage est une nécessité dans le déploiement de la fibre. S'il n'est pas complet, le déploiement ne peut pas se faire.

ADN a effectué une vérification à partir de la base d'adresses nationale ouverte. Il semble qu'il y ait des lacunes sur St Paul et que la base de Pierrelatte soit inexistante.

Pierrelatte fournira à ADN son fichier d'adressage (fichier tableur avec n°, nom voie, coordonnées géographiques).

St Paul vérifiera son adressage au niveau de l'emprise de la zone d'étude de la 1^{ère} phase de déploiement (Cf. plan ci-dessous).

Informations sur les évolutions des documents de planification

Afin de dimensionner correctement et durablement le réseau, ADN souhaite que les communes fassent remonter la localisation des futures zones d'urbanisation (si évolution des documents d'urbanisme qui leur ont déjà été communiqués) et indiquent les bâtiments stratégiques des communes qui pourraient nécessiter à terme un accès Internet (pour de la télésurveillance ou de la domotique par exemple).

A cette fin, une application nommée ADN Map a été développée sur Internet. Elle permet de vérifier les bâtiments pré identifiés par ADN et de compléter la carte si besoin :

<http://www.ardechedromenumerique.fr/adnmap/>

(login : code insee de la commune, mot de passe : Adn-code insee)

Etude de piquetage

L'étude de piquetage commencera à l'automne. Le groupement d'entreprises Sebecca/Sogetel a été retenu. Les communes seront informées lorsqu'elle débutera afin de prévenir les administrés de la présence de techniciens sur le territoire. Un kit de communication sera fourni aux communes par ADN.

Quand les relevés seront faits, un premier point sera organisé avec chaque commune. Il interviendra en fin d'année 2017 ou en début d'année 2018. Un second point sera ensuite proposé au printemps 2018 avec présentation du réseau projeté et arbitrage sur les cas de déploiement compliqués. La durée exacte des travaux ne peut être indiquée car elle dépendra des éventuels problèmes rencontrés.

Informations d'ADN sur les travaux projetés par les communes

Il est important que les communes fassent remonter leur projet de travaux de type enfouissement de réseaux secs, réfection de voirie, voire renouvellement de réseaux humides, afin d'anticiper éventuellement la pose de fourreaux.

Tous les travaux sont étudiés mais la pose de fourreaux n'est pas automatique. Elle est prévue si :

- Les fourreaux existants sont saturés avec impossibilité de faire de la place (vérification auprès d'Orange)
- Si les poteaux en place ne peuvent supporter l'ajout du réseau fibre (mauvais état ou surcharge)

Actuellement, la vérification est effectuée par Christophe Dupuis d'ADN. Un contrat vient d'être signé pour externaliser cette prestation.

Par ailleurs, ADN dispose d'un partenariat avec le SDED pour que les travaux d'enfouissement soient mutualisés si nécessaires.

Cependant, il faut garder à l'esprit que des éléments inattendus pourront nécessiter le besoin soit d'enfouir un fourreau soit de repenser l'architecture du réseau au moment du déploiement (ex : détérioration du fourreau empêchant le passage des fibres, ...)

Les communes insistent pour dire qu'elles ont pris le soin de faire remonter les informations avant les travaux et qu'elles ne souhaitent pas que des tranchées soient faites sur les revêtements qu'elles vont ou ont refait récemment.

Travaux d'enfouissement de lignes électriques à venir : Ineris vient de contacter St Restitut pour un enfouissement qui se fera à très court terme.

Informations complémentaires

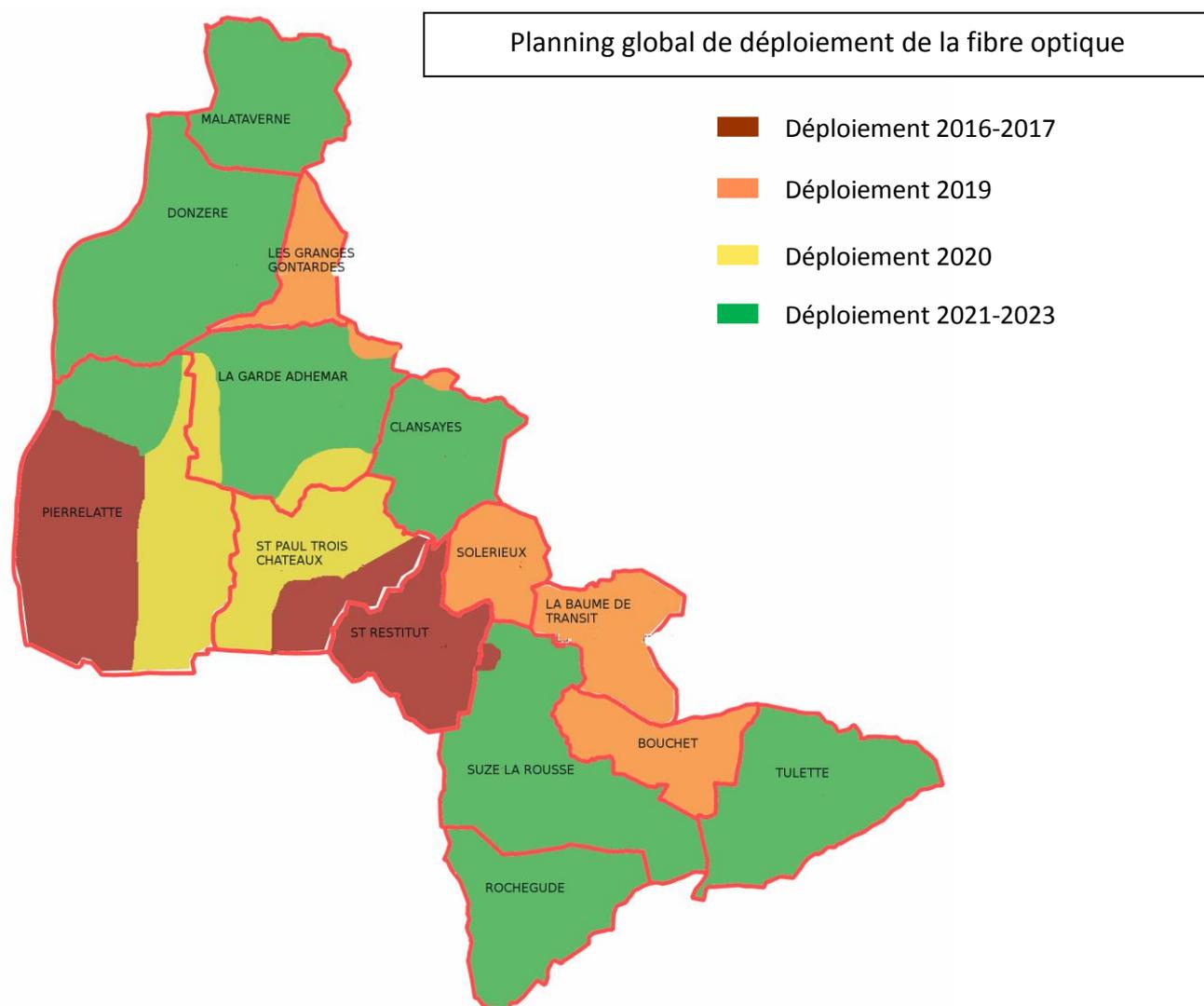
Le réseau d'initiative publique déployé par ADN appartiendra à ADN. Les opérateurs voulant utiliser ce réseau le loueront à un prix identique pour tous.

L'exploitation commerciale a été concédée à ADTIM via une délégation de service public d'une durée de 18 ans.

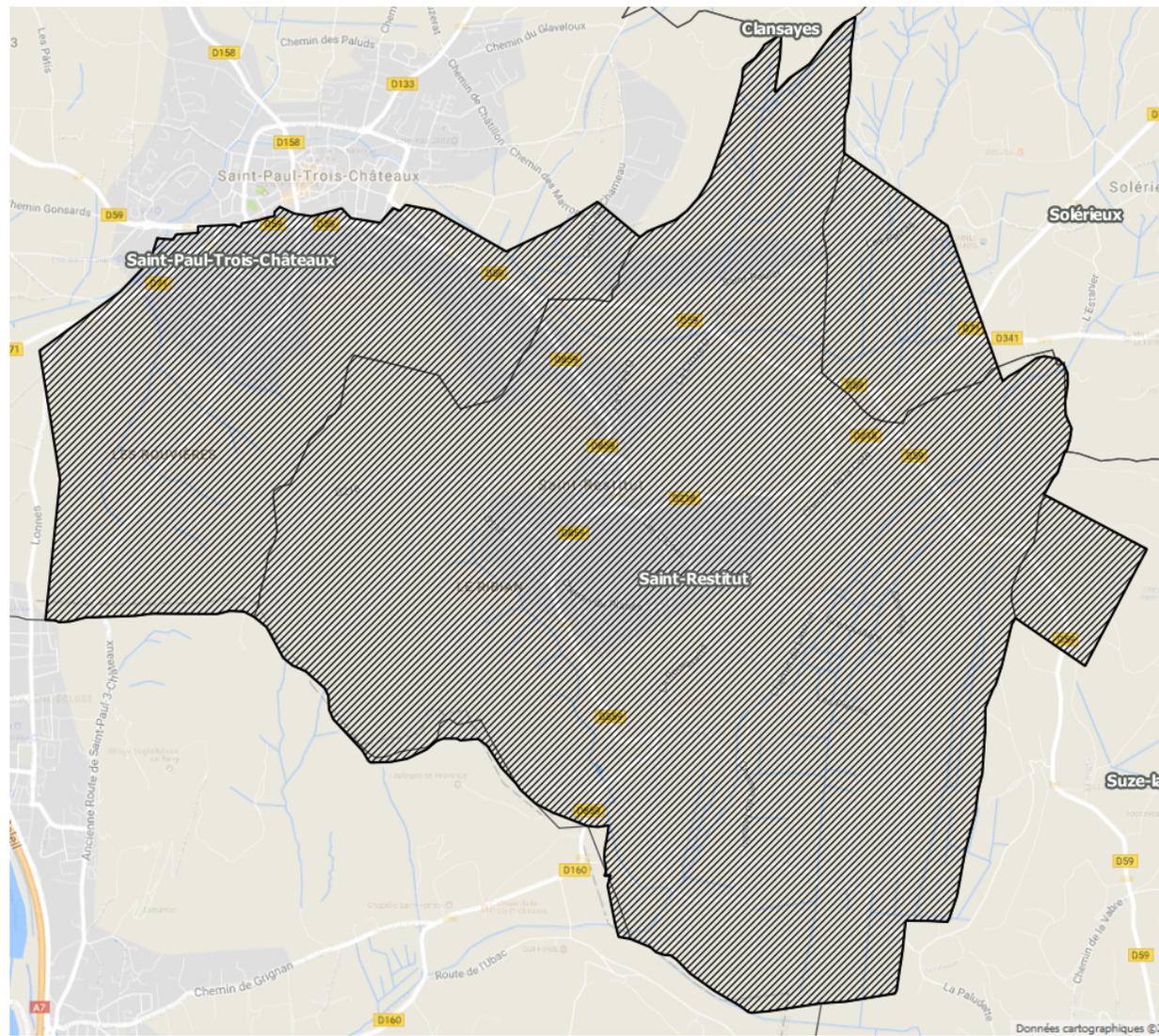
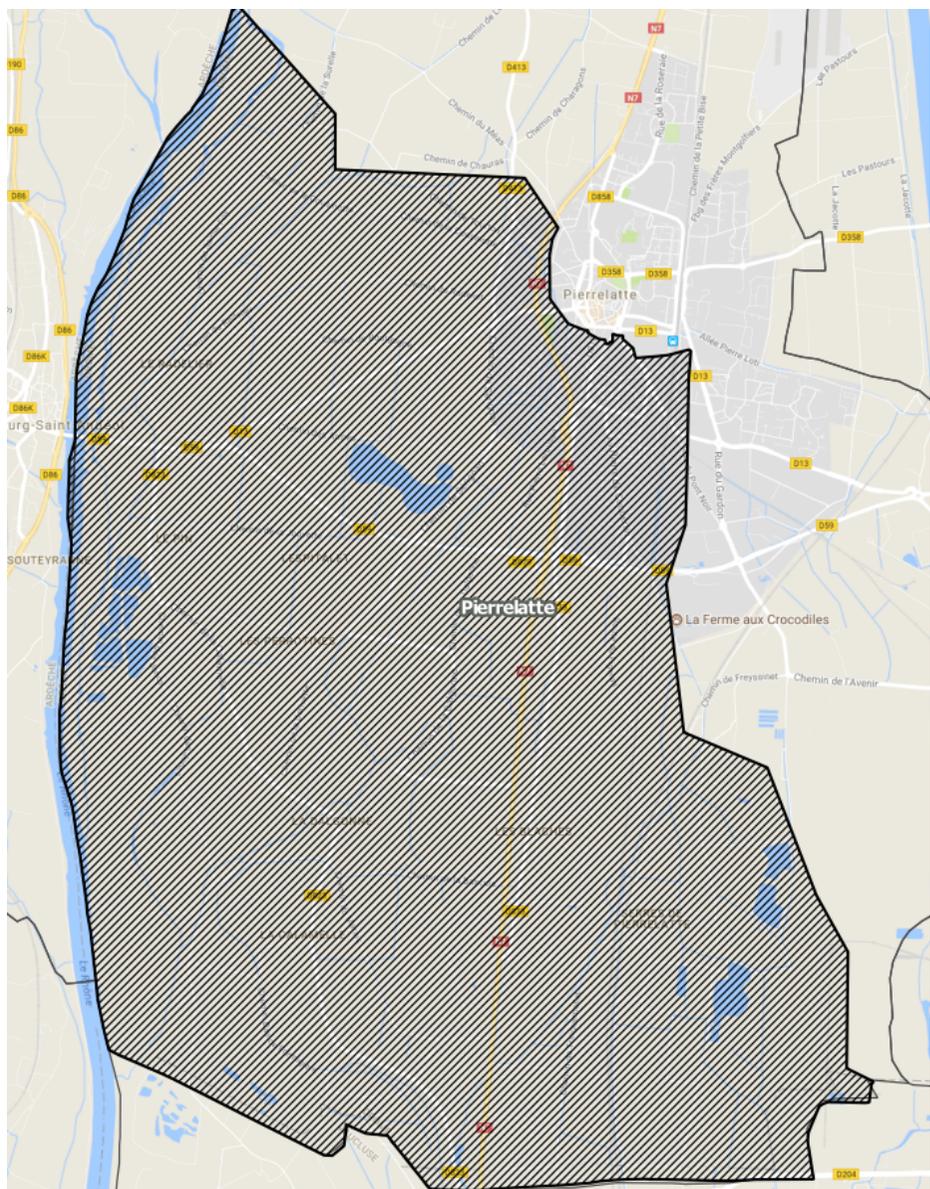
Cependant, rien n'empêche un opérateur privé de déployer lui-même son réseau en plus de celui d'ADN. Initialement, un accord national a acté le déploiement par des opérateurs privés sur les agglomérations mais s'ils souhaitent investir sur d'autres territoires, notamment en marge des agglomérations, cela est possible.

Pour information, Free et Bouygues ont déjà signé un accord cadre pour utiliser la fibre du réseau d'initiative publique.

Pour le déploiement des communes concernées par la phase de déploiement suivante, la 1^{ère} étape consistera à la recherche de lieu d'implantation pour les bâtiments.



Emprise de l'étude de la 1^{ère} phase de déploiement



Emprise disponible au format shp si besoin